



# COMITE HYGIENE ET SECURITE

## Compte-rendu de la réunion du groupe de travail du 19/05/09, relative aux conditions de travail des IPCSR

Étaient présents :

Pour l'administration :

- ◆ la DRH (direction des ressources humaines), avec Mme Corinne de la Personne (GREC), gestion ressource, emploi et compétence
- ◆ la DSCR (direction sécurité et circulation routières), avec Mr Marc Meunier, Sous-directeur

Pour la CFDT :

André Chaudron, IPCSR, permanent national et Claude Guillet, IPCSR (DDE-76)

Le SNICA FO ne participait pas à la réunion.

Nous apprendrons a posteriori que la délégation FO n'a pas souhaité siéger car l'un de ses représentants n'avait pu obtenir d'autorisation dans les temps.

Une réaction disproportionnée ?

L'enjeu est pourtant de taille pour les personnels, puisqu'il s'agit de l'amélioration de leurs conditions de travail !

### **Rassurez-vous, la CFDT était bien là pour vous défendre !**

Quant à l'UNSA, bien que représentative au sein du MEEDDAT depuis 2008, elle n'avait pas été invitée. Un oubli selon la DRH !

La CFDT a demandé qu'à l'avenir, tous les syndicats représentatifs du ministère (cf. les dernières élections au CTPM), soient invités à participer à toutes les réunions techniques, de concertation et groupes d'échanges, concernant toutes les catégories de personnel.

De la même manière, et sans exception pour la DSCR, ces OS doivent pouvoir siéger au CCER (comité consultatif de l'éducation routière) et comité national de suivi de la nouvelle méthode de répartition des places d'examen, ce qui n'est pas le cas actuellement, la DSCR fixant la représentativité syndicale au niveau du corps des IPCSR, en se référant aux élections catégorielles de la CAP (Commission administrative paritaire).

Un état dans l'état en quelque sorte !

Ouverture de la séance et prise de parole de la CFDT, qui déclare être scandalisée par les méthodes inqualifiables de la DSCR, qui a décidé unilatéralement, et contre l'avis de la DRH et du dernier groupe de travail, qu'elle ne donnerait pas suite au questionnaire précédemment établi et qui devait être envoyé par ses soins aux différentes DDE.

En effet, en mai 2008, lors de la dernière réunion de ce groupe de travail, un questionnaire d'enquête sur les conditions de travail des IPCSR et de leurs centres d'examen, avait été mis au point et devait être ensuite mis en page et envoyé aux différentes DDE par la DSCR.

Le 04 mars 2009, lors d'une rencontre bilatérale avec Mr Gilles Leblanc, chargé de la mise en place de la réforme du permis de conduire, celui-ci nous apprenait qu'il ne souhaitait pas diffuser ce questionnaire, sous prétexte qu'il en ressortirait qu'aucun centre n'était conforme selon le cahier des charges. Une révélation !

Lors du CCHS du 10 mars 2009, la CFDT faisait état de son indignation et demandait la reprise du groupe de travail sur les conditions de travail des IPCSR, ainsi que la diffusion du questionnaire précédemment établi.

Elle rappelait que les résultats de cette enquête allaient permettre d'établir un état des lieux et qu'à partir de ce document de travail nous allions pouvoir dresser un rapide programme d'urgence à réaliser.

C'est donc cette intervention en CCHS qui a permis cette nouvelle réunion.

Nous réaffirmons que ce questionnaire doit partir au plus vite afin de pouvoir être exploité dans les plus brefs délais.

La CGT fait remarquer que nous ignorons pourquoi nous sommes là puisque, comme trop souvent, nous n'avons reçu aucun document préalable.

Mr Meunier déclare que le questionnaire a été arrêté dans l'attente des réformes du permis de conduire et que la DSCR n'a jamais eu l'intention d'entraver la diffusion de cette enquête.

Mme Merli fait actuellement un tour de France des régions et lors de rencontres avec les préfets de région et les DRE (directeurs régionaux de l'équipement) elle leur fixe trois critères pour établir un état des lieux :

- ◆ les conditions d'hygiène et de sécurité pour les agents de l'état
- ◆ conditions d'accueil des candidats et de leurs enseignants
- ◆ conditions de déroulement, à partir de chacun des centres de l'épreuve pratique

Pour la CFDT, le questionnaire n'est pas incompatible avec la démarche de Mme Merli mais plutôt complémentaire.

Grâce à celui-ci nous aurons un outil d'information et de pression sur les autorités locales et déconcentrées.

Actuellement il n'y a pas de réelle prise de conscience par la hiérarchie locale de la situation catastrophique de certains centres d'examen et des conditions de travail déplorables de nombreux inspecteurs ; la majorité travaille encore sur un bout de trottoir, sans toilettes ni abri !

Lecture commune du questionnaire qui avait été réalisé et modification de quelques passages portant essentiellement sur la mise en page.

La CFDT demande que soit rajoutée une question concernant des aménagements éventuels de la salle d'ETG (examen théorique général) pour les personnes handicapées.

Les deux OS présentes et le médecin du travail souhaitent que le questionnaire soit soumis au CLHS avant d'être retourné, de manière à ce que soit mieux géré le ressenti des agents.

Concernant le dépouillement des retours de questionnaire, rien n'est décidé à ce jour ; à voir.

Calendrier :

- ◆ lancement de l'enquête fin juin
- ◆ relance en septembre
- ◆ remontée en octobre
- ◆ dépouillement fin d'année et nouvelle réunion du groupe de travail début 2010

Contact : **André Chaudron**

Tél 01 40 81 83 48

06 16 52 62 49

[Andre.chaudron@i-carre.net](mailto:Andre.chaudron@i-carre.net)